



www.assemblee-afe.fr

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Pékin, le 12 mai 2014

Monsieur le Ministre,

FRANCIS NIZET

CONSEILLER ELU A
L'ASSEMBLEE DES
FRANCAIS DE
L'ETRANGER

*Vice-Président de la
Commission des
Affaires Culturelles, de
l'Enseignement et de
l'Audiovisuel*

Vous effectuerez dans quelques jours votre seconde visite officielle en Chine depuis le début de l'année 2014, année du cinquantenaire, quelques semaines seulement après que la Secrétaire d'Etat chargée du Commerce Extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'Etranger, Madame Fleur Pellerin placée sous votre autorité, ait bien voulu réserver à l'Empire du Milieu sa première sortie à l'étranger quelques jours après sa nomination. Ce tempo diplomatique, après la récente visite d'Etat du Président chinois en France, est la meilleure preuve de l'importance que revêt la relation bilatérale entre la Chine et notre pays, importance mise en lumière et rehaussée par le brio des commémorations du cinquantenaire de l'établissement de nos relations mutuelles et l'émotion qu'elles suscitent.

Cette relation bilatérale est ainsi incarnée en Chine par les presque cinquante mille Français qui y résident. Je voudrais à ce sujet vous faire part de ma relative déception, et à travers ma modeste personne celle de mes compatriotes, de ne percevoir de progrès sensibles dans les dossiers qui les préoccupent concrètement et qui conditionnent leur quotidien, laissant ainsi le goût amer de ce qui pourrait être une occasion ratée. « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour » eût dit un jour le poète. Sans douter de la réalité de cet amour partagé, nous en sommes tout de même à en chercher, pour l'heure, les preuves intangibles. L'occasion du cinquantenaire aurait pourtant pu être l'opportunité d'avancées pratiques sur nombre de dossiers et il n'en est rien, tout au contraire.

J'aimerais donc vous faire part des attentes pressantes de nos compatriotes sur la construction du lycée français de Pékin, l'incontournable, sur l'évolution préoccupante des négociations de la convention bilatérale de

sécurité sociale, sur les problèmes en termes de condition de séjour et de visas, sur l'attente quant à la possibilité de reconnaissance et d'échange du permis de conduire français en Chine.

- Le projet immobilier du Lycée Français International de Pékin, devenu lycée Charles de Gaulle tout d'abord. Vous avez bien voulu répondre à mon courrier que je vous avais adressé lors de votre précédent passage et me rassurer à ce sujet, et je vous en remercie. Quelques avancées significatives ont été enregistrées à la suite de votre intervention.

Je n'en demeure pas moins inquiet pour les nouvelles échéances ainsi fixées. Le poste me dit l'écoute toute particulière de l'Administration chinoise, je veux bien le croire mais il m'a été rapporté que le dossier n'était toujours pas marqué de la procédure formelle vert foncé qui assurerait son traitement prioritaire. Alors que le Président de la République Populaire de Chine quittait notre beau pays avec pour souvenir un buste du Général offert par François Hollande, il serait dommage de ne pas profiter de « l'effet cinquantaire » sur le dossier d'un lycée qui porte le nom du « plus illustre d'entre nous » dans le cœur de nos amis chinois. J'ai donc l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous redemander de bien veiller lors de vos prochains contacts avec nos partenaires ici à Pékin à sécuriser la prochaine étape importante que sera l'obtention du permis de construire.

La communauté scolaire ne peut en effet plus attendre et accepter un nouveau report de calendrier. La pollution atmosphérique a atteint des niveaux tels qu'il est impératif de disposer au plus vite d'un établissement scolaire équipé d'un système centralisé de purification de l'air. L'annonce de la présence prochaine en France de policiers chinois pour sécuriser les touristes chinois a été abondamment commentée par nos compatriotes, il s'agit là certainement d'une initiative légitime. La sécurisation sanitaire de notre millier d'élèves est un désir tout aussi légitime, nous souhaitons ardemment que cette inquiétude soit prise en compte par nos partenaires.

- Je voudrais également vous faire part de mon souci en ce qui concerne ce que je crois savoir de l'évolution des négociations en vue du projet de ratification d'une convention bilatérale de sécurité sociale entre nos deux pays, projet qui figure explicitement dans la déclaration conjointe entre la République populaire de Chine et la République française adoptée par le président Xi Jinping et le président François Hollande lors de la visite d'Etat du Président chinois en France, projet dans le but de « faciliter les investissements croisés et les échanges humains. »

Ce dossier revêt une grande importance pour toutes les entreprises et leurs salariés français mais aussi pour la santé financière de nos

institutions comme le sont nos établissements scolaires, les alliances françaises et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La ratification de la convention, dont les négociateurs ont franchi il y a quelques mois l'étape d'un quatrième round, est une nécessité impérieuse mais elle ne doit pas accoucher pour autant d'une souris comme cela semble se dessiner.

Il semblerait en effet qu'il ne soit pas prévu que la portabilité des retraites soit inscrite dans le texte et d'autre part que le champ d'application de celui-ci soit restreint aux seuls travailleurs détachés laissant de côté les travailleurs en contrat local qui constituent la majorité des salariés français en Chine. Ce qui voudrait dire en d'autres termes, que les Français qui cotiseraient, de façon obligatoire, à l'assurance retraite chinoise ne pourraient toucher leur pension de source chinoise une fois rentrés en France et que les salariés en contrat local devraient cotiser doublement pour espérer avoir une couverture satisfaisante. Ceci n'est pas acceptable ne serait-ce que dans un souci légitime de réciprocité car les travailleurs chinois, pour des raisons de droit commun, sont évidemment tous éligibles à notre système de sécurité sociale très favorable lorsqu'ils travaillent en France sans avoir à payer doublement des cotisations et qu'ils peuvent, et c'est très bien ainsi, toucher leur pension de source française une fois rentrés en Chine. La ratification d'une convention « bilatérale » en l'état mènerait à une situation complètement déséquilibrée et inique.

La tournure que prend cette démarche est d'autant plus surprenante que, comme vous le savez, le 15 avril dernier, le Sénat a autorisé la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérative du Brésil (un autre BRIC) en matière de sécurité sociale. Ce vote marque ainsi la fin du processus d'examen parlementaire, l'Assemblée nationale s'étant déjà prononcée positivement

L'accord avec le Brésil devrait pouvoir entrer en vigueur rapidement dans la mesure où il a déjà été approuvé par le Congrès national du Brésil. Or ce texte prévoit que dans le calcul des pensions de vieillesse, les périodes d'assurance effectuées dans l'un des États seront prises en considération dans l'acquisition, le recouvrement et le maintien des pensions dans l'autre État, c'est-à-dire qu'il retient le principe de la portabilité des retraites. Il prévoit même que les personnes demeurant soumises à la législation française pourront bénéficier des prestations familiales pour les enfants qui les accompagnent au Brésil. La communauté française y est forte d'une trentaine de milliers de compatriotes, c'est-à-dire un nombre comparable à celui de la communauté française en Chine.

Pourquoi ce qui est possible avec le Brésil ne l'est-il pas avec la

Chine ? J'ai donc l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander de bien vouloir faire savoir aux négociateurs de la convention les craintes de la communauté française que je viens de vous énoncer.

- La déclaration conjointe du 26 mars dernier se fixe également comme objectif en son chapitre XIV de « rechercher conjointement les conditions de nouvelles mesures pour faciliter la circulation et le séjour des ressortissants chinois en France et français en Chine ». Ces bonnes intentions ne sont pour l'heure pas encore de circonstance en ce qui concerne les conditions de séjour des Français en Chine. J'ai eu à le vérifier récemment en accompagnant le Président du Sénat Jean-Pierre Bel en Corée du Sud dans le cadre d'une visite officielle participant de la diplomatie parlementaire. J'ai eu à rencontrer à Séoul à cette occasion la communauté française et mon représentant permanent qui m'ont rapporté que, contrairement à ce qu'on nous dit, des discriminations subsistent encore à l'encontre des seuls ressortissants français pour la délivrance de visas pour la Chine, c'est également le cas à Hong Kong avec des délais de délivrance plus longs et une liste plus conséquente de pièces à produire. La Commission Européenne, saisie de ces difficultés il y a plusieurs années, semble avoir été, sur ce sujet, particulièrement peu efficace et bien peu disposée à défendre nos intérêts en la matière.

D'autre part, même si en un chapitre XV sur la coopération éducative et universitaire les deux Présidents se sont promis « d'intensifier les liens entre les coopérations universitaires franco-chinoises et les milieux économiques et les entreprises en vue d'assurer une meilleure employabilité des étudiants », il n'en reste pas moins qu'au jour où je m'adresse à vous, et depuis peu, les étudiants français sortant diplômés d'un établissement chinois ne peuvent plus désormais exercer un travail en Chine. Ainsi par exemple les étudiants du CESEM de Reims qui suivaient une formation pluriannuelle à l'UIBE de Pékin en langue chinoise et qui trouvaient à leur sortie dans leur grande majorité un travail en Chine se voient désormais refermer sur eux les portes de l'emploi les empêchant ainsi de mettre à profit pour leur bien personnel et professionnel mais aussi pour le bien de nos échanges leur cursus sur lequel ils avaient capitalisé. Une fois de plus cette situation n'est pas réciproque puisque les quelques dizaines de milliers d'étudiants chinois en France peuvent désormais, depuis l'abrogation de la circulaire Guéant, occuper un emploi à l'issue de leurs études. Ce qui est très bien ainsi à condition qu'il en soit de même pour nos étudiants en Chine.

Vous n'êtes pas sans ignorer non plus les difficultés présentes que connaissent les candidats français à un stage puisqu'une nouvelle

réglementation entrée en vigueur le 1er septembre dernier complique l'obtention de visas pour ces étudiants. Ils sont plusieurs milliers dans ce cas. Je n'ai pas non plus à évoquer les difficultés devenues quasiment insurmontables pour une entreprise française d'employer pour les mêmes raisons un VIE, repoussant aux calendes grecques l'objectif, qui avait été il y a quelques années à l'ordre du jour, d'atteindre le millier de volontaires. Nos compatriotes de Hong Kong connaissent eux aussi des difficultés nouvelles avec leurs visas de travail. Il est urgent de faire en sorte que, sur ce sujet des conditions de séjour des Français en Chine et à Hong Kong, des progrès soient réalisés et que les bonnes intentions ne restent pas des vœux pieux.

- Même s'il s'agit là un peu plus d'un sujet de confort, il n'en reste pas moins une demande forte de notre communauté française c'est celui de la reconnaissance et de l'échange du permis de conduire français en Chine qui fait partie également des intentions conjointes du 26 mars dernier. J'étais aux côtés de François Fillon en décembre 2009 quand il annonçait la mise en place très prochaine de cette reconnaissance, mal informé m'a-t-on dit par le poste. Depuis l'arrêté du 12 janvier 2012 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les Etats n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen prévoit en son article 14 que soit assuré un niveau d'exigence conforme aux normes françaises des conditions effectives de délivrance des permis de conduire nationaux. L'étude globale de ces conditions locales qui devait être lancée auprès de tous les postes à l'étranger, y compris à Pékin, dès que le dossier technique, support matériel de cette étude, serait transmis par le bureau du permis de conduire du ministère de l'Intérieur ne semble pas avoir été mise en place. Pourtant, notre voisin la Belgique a signé depuis des lustres un tel accord et les touristes chinois peuvent à Roissy louer un véhicule avec leur permis. Il est important, me semble-t-il, que le Ministère de l'Intérieur traite ce dossier avec la ferme intention d'aboutir.

J'aimerais également m'étonner auprès de vous de la diminution de la dotation octroyée par la Direction des Français à l'Etranger en faveur du comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle qui avec ces quelques trente mille euros soutenait efficacement les services à l'emploi des salariés français en Chine et en particulier des plus jeunes souvent assez mobiles. Je souhaiterais que cette dotation soit rétablie.

La déclaration du 26 mars fait également état du fonds d'investissement commun sur le financement des PME entre la Banque de Développement de Chine et la Caisse des Dépôts et

Consignations de France pour soutenir financièrement l'investissement des PME des deux parties et le développement de nouveaux partenariats en matière d'investissements. L'existence de ce fonds important pour le développement de nos PME ne me semble pas suffisamment connue de la communauté d'affaires et reste de l'ordre de l'information confidentielle, il me semble important que vos services en face une plus grande publicité.

Enfin, charité bien ordonnée commence par soi-même, j'aimerais vous faire part d'un vœu personnel qui m'est cher et qui, je le sais, recueillera l'assentiment de beaucoup : j'émets auprès de vous le souhait solennel qu'une cérémonie soit organisée le 18 juin prochain dans le cadre particulier de ce cinquantenaire dans l'enceinte de l'Ambassade de France. Des élèves du Lycée français pourraient lire à cette occasion l'Appel en présence de leurs camarades chinois. Nous avons pu organiser une telle cérémonie en 2010 pour commémorer le soixante dixième anniversaire de ce jour illustre, le Sénateur Duvernois était à cette occasion porteur d'un message du Président du Sénat retenu à Londres pour la circonstance. Ce serait très certainement un moment fort de cette année si particulière.

En vous remerciant Monsieur le Ministre pour votre attention, je vous prie de croire en ma haute considération.

Francis NIZET

Monsieur Laurent FABIUS
Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International
37, Quai d'Orsay 75007 Paris

Copies :

Madame Fleur PELLERIN
Secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur, de la promotion du
Tourisme et des Français de l'Etranger
27, rue de la Convention 75015 Paris

Madame Sylvie BERMANN
Ambassadeure de France en République Populaire de Chine
60 Tianze Lu, Chaoyang District, 100600, Beijing Chine